

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le Vendredi trente juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept en réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice L'ÉCUYER, Maire, qui déclare la séance ouverte à 20 H.

Étaient présents : Béatrice L'ÉCUYER, Alain BOUSSARD, Christiane ROUSSEL, Ludovic BOURDIN, Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Marie-Christine LEGESNE, Kévin MACÉ, Anne POTEAU.

Absent(s) excusé(s) : Bruno GUILLIER, Pascal DROGUEUX, Martine FRICK.

Absent(s) non excusé(s) : Éric MEKKAKIA.

Pouvoirs : Bruno GUILLIER à Christiane ROUSSEL, Pascal DROGUEUX à Béatrice L'ÉCUYER, Martine FRICK à Alain BOUSSARD.

Conformément aux règles établies, Madame Isabelle LARMURIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 07 juin 2017, a été adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### ***Un point retiré à l'ordre du jour et deux autres points ajoutés :***

Madame le Maire demande à pouvoir retirer un point à l'ordre du jour, il s'agit de la mise en place du RIFSEEP.

Madame le Maire demande à pouvoir ajouter deux points à l'ordre du jour, il s'agit de :

- Avenant aux travaux de création d'une aire de retournement du bus scolaire chemin des Carrières réalisés par l'entreprise WIAME VRD.
- Etude de faisabilité pour l'accessibilité pour personne à mobilité réduite (P.M.R.) du chemin reliant l'école du haut à l'école du bas, réalisée par le cabinet GREUZAT.

Accord de l'ensemble des membres présents pour supprimer un point et prendre deux autres points en compte.

#### **Choix du candidat concession du service public de l'eau potable :**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le choix de la commission Loi SAPIN qui s'est réuni le mardi 13 juin

2017 à 18 h 30, sur la présentation, l'analyse et le choix du candidat, suite aux négociations concernant le contrat de délégation du service public pour l'exploitation par affermage de l'eau potable. Chaque conseiller a été destinataire avec l'envoi de la convocation à ce conseil municipal du rapport de présentation, dont je elle rappelle ci-après les conclusions :

- SUEZ Eau France note valeur technique 59.00 note 36.55 total = 95.55
- AQUALTER note valeur technique 52.00 note prix 40.00 = 92.00

Après avoir pondéré et validé la notation technique des entreprises, compte tenu des moyens mis à dispositions par la Société SUEZ Eau France, et pris connaissance de la note du critère prix, la commission arrête son choix sur la solution de base pour une durée de 15 ans. Madame le Présidente de la commission, assistée par des membres de cette dernière, en prenant en compte que la dernière proposition permet d'atteindre l'objectif minimum de 81% de rendement dès l'année 2019 et un niveau de prix recherché qui limite l'impact sur le prix global de l'eau, malgré l'intégration de prestations supplémentaires par rapport au contrat précédent et de contraintes importantes dans l'objectif d'obtenir un rendement de qualité, propose au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante, soit la dernière offre de l'entreprise SUEZ Eau France. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal, valide la décision de la commission Loi SAPIN et attribue le contrat de délégation du service public pour l'exploitation par affermage de l'eau potable marché, à la Société SUEZ Eau France. Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

### **Désignation pour l'assistance pour Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réhabilitation de l'école :**

Madame le Maire expose aux conseillers, qu'il serait judicieux d'avoir recours à un assistant de maître d'ouvrage (A.M.O.), afin de mener à bien le projet de réhabilitation de l'école. Monsieur Alain GARNIER, assistant à maîtrise d'ouvrage, se propose de nous accompagner dans le projet de réhabilitation de l'école. Le montant de sa prestation s'élève à 5 225 € (sans TVA car autoentrepreneur). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire, à désigner une personnalité extérieure dont la compétence correspond à la qualification professionnelle exigée. Dit que cette personne sera Mr Alain GARNIER assistant à maîtrise d'ouvrage missionné pour cette opération, par ailleurs architecte DPLG. Adopte la réalisation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, relative au projet de réhabilitation de l'école, pour un montant de 5.225 € H.T.

### **Etude de faisabilité de l'architecte pour les travaux de réhabilitation de l'école :**

Madame le Maire expose aux conseillers, qu'il serait judicieux d'avoir recours à une étude de faisabilité, afin de mener à bien le projet de réhabilitation de l'école.

Monsieur Guillaume SEURRE architecte, se propose de nous accompagner dans ce projet. Le montant de sa prestation s'élève à 6 250 € H.T. soit 7 500 € T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire, à avoir recours à une étude de faisabilité et à désigner une personnalité extérieure dont la compétence correspond à la qualification professionnelle exigée. Dit que cette personne sera Monsieur Guillaume SEURRE, architecte. Approuve le montant de sa prestation d'un montant de 6 250 € H.T. soit 7 500 € T.T.C.

### **Décisions modificatives n° 1 M49 :**

Suite à une erreur matérielle sur le budget primitif 2017 M49, il convient d'ajuster les comptes suivants :

#### **Section d'investissement :**

**Dépenses** compte 2315 chap. 041 installation matériel et outillage - 443 076,28 €  
**Dépenses** compte 2315 installation matériel et outillage + 443 076,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte l'application de la décision modificative n° 1 M49.

### **Emprunt pour les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier rue de la mairie :**

Afin de ne pas grever le budget de la commune, il paraît judicieux d'avoir recours à l'emprunt, pour les travaux de réhabilitation de l'ensemble immobilier rue de la Mairie. Des demandes d'offre de prêt ont été sollicitées auprès de la Caisse d'Épargne (taux fixe 0.96%° et auprès du Crédit Agricole (taux fixe 1.06 %). La Caisse d'épargne Ile-de-France sise 5 place Gallieni 77000 MELUN, présentant une meilleure offre avec un taux fixe de 0.96%, pour un montant emprunté 172 000 € sur 10 ans, périodicité trimestrielle, amortissement linéaire et des frais de dossier 172 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, un contrat de prêt à taux fixe d'un montant de 172 000 € avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 10 ans
- Taux d'intérêt nominal : 0.96 %
- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : linéaire
- Frais de dossier : 172 €

Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune de VAUDOY-EN-BRIE et est habilitée ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **Renouvellement du bail de Monsieur Guy DONY :**

Le bail de location du logement de l'école sis 13 rue du Tour de l'Eglise, consenti à Monsieur Guy DONY arrivant à son terme le 31 août 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à renouveler le contrat de location pour un an, à Monsieur Guy DONY, à compter du 01 septembre 2017. Le loyer étant fixé à 481.88 € plus une provision sur les charges de chauffage de 77 € et une provision sur les charges récupérables sur les loyers notamment les ordures ménagères fixée à 17 € soit au total 575,88 € par mois, avec une révision du prix en janvier 2018.

### **Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs :**

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C, la composition du bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Christiane ROUSSEL, Max GRANDISSON, Kévin MACE, Ludovic BOURDIN. La présidence du bureau est assurée par Madame Béatrice L'ECUYER Maire.

### **Election des délégués titulaires**

Les candidatures enregistrées :

MM. Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Bruno GUILLIER, Martine FRICK

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Max GRANDISSON 11 voix
- Isabelle LARMURIER 11 voix
- Bruno GUILLIER 8 voix
- Martine FRICK 3 voix

MM. Max GRANDISSON, Isabelle LARMURIER, Bruno GUILLIER, ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

### **Election des délégués suppléants**

Les candidatures enregistrées :

MM. Christiane ROUSSEL, Béatrice L'ECUYER, Ludovic BOURDIN

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Christiane ROUSSEL 12 voix
- Béatrice L'ECUYER 12 voix
- Ludovic BOURDIN 10 voix

MM. Christiane ROUSSEL, Béatrice L'ECUYER, Ludovic BOURDIN, ont obtenu la majorité absolue et sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

### **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Madame le Maire informe que Madame Patricia VARLET adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, souhaite pouvoir se présenter à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (prévu en novembre 2018), pour ce faire, il faut qu'elle soit nommée sur un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Le déroulé de carrière de cet agent permet cette nomination si le poste est créé. Elle rappelle que conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 Abstentions Martine FRICK et Isabelle LARMURIER et 10 voix Pour, des membres présents et représentés, décide de créer à compter du premier septembre 2017, un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.

### **Ajout des deux points à l'ordre du jour initial :**

#### **Avenant aux travaux de création d'une aire de retournement du bus chemin des Carrières réalisés par l'entreprise WIAME VRD :**

Les travaux pour la création de l'aire de retournement du bus scolaire, chemin des Carrières, nécessitent un avenant qui consiste :

- Pose de bordures supplémentaires
- Déblais et remblais supplémentaires
- Création de sur-largeur de chaussée en enrobés

L'entreprise WIAME VRD qui a été retenu pour le marché initial, se propose de réaliser ces travaux pour un montant de 29 235 € H.T. soit 35 082 € T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer un avenant aux travaux de création de l'aire de retournement du bus scolaire chemin des Carrières, avec l'entreprise WIAME VRD, pour un montant de 29 235 € H.T. soit 35 082 € T.T.C.

#### **Etude de faisabilité pour l'accès aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) du chemin reliant l'école du haut à l'école du bas réalisée par le cabinet GREUZAT :**

Madame le Maire expose aux conseillers, qu'il serait judicieux d'avoir recours à une étude de faisabilité, afin de mener à bien le projet d'accès aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) du chemin reliant l'école du haut à l'école du bas. Le cabinet GREUZAT, se propose de nous accompagner dans ce projet. Le montant de leur prestation s'élève à 1 638.50 € H.T. soit 1 966.20 € T.T.C. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire, à avoir recours à une étude de faisabilité et à désigner une personnalité extérieure dont la compétence correspond à la qualification professionnelle exigée. Dit que cette personne sera représentée par le cabinet GREUZAT. Approuve le montant de leur prestation d'un montant de 1 638.50 € H.T. soit 1 966.20 € T.T.C.

### **Affaires diverses :**

#### **Questions diverses :**

**Madame Christiane ROUSSEL** propose que deux distributeurs à sacs pour déjections canines soient installés. Un sur la place de la Mairie et l'autre à la fontaine. Après un tour de table, sur le principe l'ensemble du conseil donne son accord. Il reste néanmoins à s'informer des prix avant de passer commande.

**Madame Béatrice L'ECUYER** informe de la date du prochain conseil municipal : le jeudi 27 juillet à 20 h.

Elle donne également la date de la prochaine réunion de la commission personnel communal le jeudi 07 septembre 2017 à 19 h.

*L'ordre du jour étant épuisé, Madame Béatrice L'ÉCUYER lève la séance à 21 h 55.*

**Délibéré en séance les jour, mois, an susdits et ont signé au registre les membres présents.**

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>SIGNATURES</b>
<b>L'ÉCUYER</b>	<b>Béatrice</b>		
<b>BOUSSARD</b>	<b>Alain</b>		
<b>GUILLIER</b>	<b>Bruno</b>	<b>C. ROUSSEL</b>	
<b>ROUSSEL</b>	<b>Christiane</b>		
<b>BOURDIN</b>	<b>Ludovic</b>		
<b>MACÉ</b>	<b>Kévin</b>		
<b>DROGUEUX</b>	<b>Pascal</b>	<b>B. L'ÉCUYER</b>	
<b>LEGESNE</b>	<b>Marie-Christine</b>		
<b>GRANDISSON</b>	<b>Max</b>		
<b>FRICK</b>	<b>Martine</b>	<b>A. BOUSSARD</b>	
<b>MEKKAKIA</b>	<b>Éric</b>	<b>Absent</b>	
<b>POTEAU</b>	<b>Anne</b>		
<b>LARMURIER</b>	<b>Isabelle</b>		